

Rapport annuel 2009 du Président de la Commission technique de l'AGPL

Groupe de travail gaz liquéfiés GT-GPL

Les thèmes ayant fait défaut, la Commission des gaz liquéfiés a de nouveau renoncé à tenir une réunion ordinaire au cours de l'exercice 2009.

Cours de formation AGPL

Les cours de formation se sont déroulés, comme d'habitude, au printemps 2009. À cette occasion, nous avons formé 13 experts pour le « Caravan-Control-Service » (CCS) et 6 experts pour les « bateaux ».

À ma grande satisfaction, l'ASS s'est déclarée prête à diriger les cours susmentionnés, dans le futur. Les conférenciers de l'ASS ayant déjà suivi ces cours en tant qu'observateurs, je peux donc leur remettre mon activité de formateur responsable, dès 2011.

Règlement Caravan-Control-Service

Entre-temps, la révision programmée du règlement CCS est achevée. Le nouveau règlement, élaboré par Ch. Abert et le sous-signé, a été remis aux associations et institutions concernées pour consultation ; malheureusement une seule prise de position nous est parvenue.

La mise en oeuvre des normes européennes (NE) et en particulier, l'intégration de la déclaration de conformité lors de la réception, ainsi que les nouvelles normes relatives à la durée d'utilisation des régulateurs de pression et flexibles constituent les adaptations principales du nouveau règlement.

En raison de ces importants changements, le comité de l'AGPL a pris la décision d'appeler tous les experts CCS à participer à un cours répétitif obligatoire, lequel devra être accompli jusqu'à fin 2011. Ces cours se dérouleront à l'occasion des assemblées générales 2010 et 2011 ainsi qu'au cours des automnes 2010 et 2011. Les experts qui n'auront pas suivi de cours répétitif seront rayés de la liste des experts et perdront ainsi leur habilitation à exécuter des CCS.

29.01.2010

Ruedi Selzam